

Document de travail 7

Original: anglais

Systèmes-pays de gestion de l'information et notifications électroniques : situation actuelle et projets d'avenir

*Document établi par Peter Williams, Directeur de recherche halieutique
Section gestion des données, Programme pêche hauturière de la CPS*



SYSTEMES-PAYS DE GESTION DE L'INFORMATION ET NOTIFICATIONS ELECTRONIQUES : SITUATION ACTUELLE ET PROJETS D'AVENIR

Résumé

1. Les systèmes de gestion de l'information appliqués à l'échelle nationale (SGI-pays) permettent aux pays de gérer aisément l'ensemble des composantes de leurs données sur la pêche thonière à l'aide d'une plateforme intégrée unique de systèmes de bases de données hébergés localement ou dans le « nuage ». La CPS et l'Agence des pêches du Forum des Îles du Pacifique (FFA) travaillent de concert à la mise en place d'un portail SGI-pays, dont les composantes couvrent à la fois les données scientifiques et les données de suivi, contrôle et surveillance (SCS) et satisfont aux exigences autant des pays que de la région. La CPS collabore également avec le service des pêches de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Bureau des Parties à l'Accord de Nauru afin qu'ils puissent mettre en œuvre les systèmes iFIMS1 et FIMS2 complets, centrés sur la documentation électronique des captures et la gestion des pêches (système de gestion des jours de pêche).
2. Quelle que soit la solution de SGI retenue par les pays membres, il est évident que la collaboration entre les organisations régionales et les services nationaux des pêches sera l'une des clés du succès. Il s'agira notamment de fournir les données requises pour les travaux coordonnés à l'échelle régionale, tels que les évaluations régionales de stocks, la gestion régionale des pêches (par exemple, le système d'attribution des jours de pêche des Parties à l'Accord de Nauru) et les activités de SCS coordonnées au niveau régional. Les organisations régionales veilleront, dans toute la mesure du possible, à ce que les différents SGI soient compatibles et, si nécessaire, à ce qu'ils soient intégrés de manière transparente, tout en protégeant la confidentialité et la sécurité des données.
3. À terme, les notifications électroniques (et peut-être même le suivi électronique) pourraient permettre d'importantes économies et de considérables gains d'efficacité, même s'il faut mettre en balance les nombreux moyens et travaux de planification qu'il faudra engager (et donc les coûts de départ à supporter) pour mettre en place une infrastructure viable dans les pays membres. Le présent document expose dans les grandes lignes le degré d'implantation des technologies électroniques pour la notification et le suivi, ainsi que le rôle que les organisations régionales sont le mieux à même de jouer à l'avenir ; il est notamment proposé que soient élaborées des lignes directrices sur ce que chaque pays doit prendre en considération avant de migrer vers une mise en œuvre à grande échelle des systèmes électroniques de suivi et de notification.
4. Les pays membres sont priés de réfléchir aux questions suivantes lors de leurs débats :
 - Êtes-vous satisfait de l'état d'avancement de votre SGI ?
 - Dans quels grands domaines les organisations régionales devraient-elles concentrer leur action pour améliorer l'utilisation des SGI-pays ?
 - Quels sont les principaux obstacles à la mise en place d'un système de notification électronique dans votre pays ?
 - Quels sont les grands domaines sur lesquels les organisations régionales devraient se concentrer pour améliorer l'application des systèmes de notification électronique dans votre pays ?

¹ Système intégré de gestion de l'information sur les pêches, développé par le cabinet QAC.

² Système de gestion de l'information sur les pêches.

État des lieux des SGI en place dans les pays de la région

5. Les systèmes de gestion de l'information appliqués à l'échelle nationale (SGI-pays) et consacrés aux données sur la pêche thonière permettent aux pays de gérer aisément l'ensemble des composantes de leurs données sur la pêche thonière à l'aide d'une plateforme intégrée unique de systèmes de bases de données hébergés localement ou dans le « nuage ». Deux types de SGI sont actuellement mis à la disposition des pays membres : le tableau 1 reprend les éléments des SGI supportés par la FFA et la CPS, tandis que la figure 1 décrit les composantes du système iFIMS utilisé par le service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Bureau des Parties à l'Accord de Nauru et développé par un tiers fournisseur de services, à savoir le cabinet QUICK ACCESS COMPUTING (QAC).

Tableau 1. Éléments des SGI-pays supportés par la FFA et la CPS.

- Gestion des demandes de modification
- Tableau de bord
- Gestion de données
- Octroi de licences
- Gestion du programme d'observation
- Transbordement
- Infractions et poursuites
- Système de gestion des jours de pêche
- Système de suivi des navires
- Registre des navires de pêche WCPFC³
- TUFMAN-2 : Fiches de pêche
- TUFMAN-2 : Échantillonnage au port
- TUFMAN-2 : Déchargements/transbordements
- TUFMAN-2 : Utilitaires de chargement de données
- TUBs : Saisie des données d'observation
- TUFMAN/TUBs : Service de rapport en ligne
- Gestion des tables de référence maîtres

³ Commission des pêches du Pacifique occidental et central.

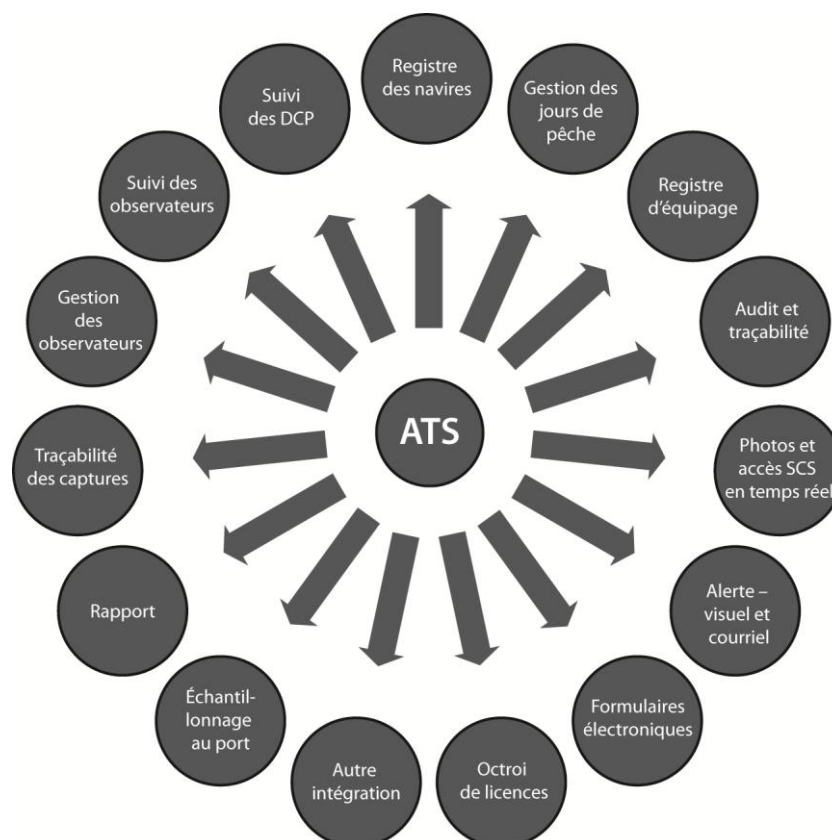


Figure 1. Composantes du système iFIMS, avec système centralisé de suivi des biens (illustration reproduite avec l'autorisation de www.iFIMS.com).

6. Le système de gestion des données sur la pêche thonière (TUFMAN) est installé et supporté dans les pays membres depuis 2004, mais il se limite aux catégories requises pour la gestion et la communication des données scientifiques et ne prend pas en charge la gestion des données SCS par exemple. Le SGI-pays actuellement supporté par la FFA et la CPS englobe des composantes qui couvrent à la fois les données scientifiques (prises en charge par la CPS) et les données SCS (prises en charge par la FFA) et satisfont aux exigences autant des pays que de la région en matière de gestion et de communication des données. Ce SGI permet aussi bien l'hébergement des bases de données dans le nuage (ce qui donne aux utilisateurs autorisés la possibilité de communiquer les données du pays dès qu'une connexion Internet est disponible), que l'hébergement des données sur un serveur local (afin de répondre aux préoccupations des pays en matière de confidentialité des données). Le SGI-pays présente un autre avantage : les fonctions de rapport permettent de combiner aisément différents types de données. À titre d'exemple, il est désormais possible de générer un rapport confrontant les prises consignées dans les fiches de pêche pour une marée donnée avec les données d'observation et de débarquement. Les fonctionnalités du SGI-pays (par exemple, la fonction gestion du programme d'observation) sont utilisées par la plupart des pays membres de la FFA.

7. Le système TUFMAN est en cours de restructuration. Sa version améliorée, TUFMAN-2, sera mise à l'essai à la mi-2015. Elle présente les fonctionnalités suivantes :
 - Partage automatique des données opérationnelles (fiches de pêche) afin d'éviter que les mêmes données ne soient saisies plusieurs fois (par les pays et par la CPS) ;
 - Gestion améliorée des tables de référence permettant d'alléger les charges de travail et d'améliorer l'analyse régionale des données ;
 - Envoi automatisé des données à la CPS — en d'autres termes, il n'est plus nécessaire de procéder à des sauvegardes manuelles et les rapports TUFMAN seront automatiquement mis à jour ;
 - Meilleur traitement et distribution des données notifiées électroniquement ;
 - Parfaite compatibilité avec les systèmes de notification électronique actuellement utilisés (eLOGBOOK et eTUNALOG sur iFIMS, par exemple) ;
 - Possibilité d'hébergement en nuage : chaque pays pourra choisir de confier l'hébergement de TUFMAN-2 à la CPS ou de l'héberger sur des serveurs locaux ;
 - Deux interfaces utilisateur : une interface sur Windows, couplée d'une interface intégrée à votre navigateur. Les utilisateurs autorisés peuvent ainsi utiliser TUFMAN-2 partout dans le monde, à l'aide d'un identifiant sécurisé ;
 - Intégration avec le SGI-pays, ce qui permet de générer des rapports croisant les multiples catégories de données prises en charge par le SGI.

8. Le service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée et le Bureau des Parties à l'Accord de Nauru ont confié à un tiers fournisseur (QAC) la mission de développer des SGI complets. Il s'agit des systèmes iFIMS/FIMS, conçus sur mesure pour fournir les nombreuses données requises pour la gestion des activités de pêche des thoniers senneurs au niveau national et sous-régional. Jusqu'ici, les travaux de développement ont privilégié la mise au point d'un système sophistiqué de documentation des captures et d'utilitaires nécessaires à la gestion des pêches (par exemple, pour le système d'attribution des jours de pêche). Les Parties à l'Accord de Nauru ont accès à ce système FIMS et l'emploient régulièrement, surtout pour sa fonction de gestion des jours de pêche. À ce jour, le service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée a mis en service toutes les fonctions du système iFIMS à l'échelon national, les Îles Salomon se sont engagées à appliquer le système à compter de 2015 et plusieurs autres pays parties à l'Accord de Nauru se sont dits intéressés par le système. Dernière nouveauté proposée par le système iFIMS, le système électronique de documentation des captures propose désormais une application sur tablette destinée aux observateurs. Les données d'observation (relatives aux captures) peuvent ainsi être saisies dans l'application à bord des senneurs et sont ensuite transmises au système iFIMS, ces données étant l'une des principales sources de recoupement permettant de vérifier les informations concernant les captures transmises via le système de documentation électronique (Karis et al. 2014).

Plans à venir traitant des SGI-pays

9. Le projet de plan de travail CPS/FFA pour l'année 2015 est joint en annexe de ce document. Il comprend notamment une section sur les SGI-pays. Un résumé du projet de plan de travail 2015-2016 de la Section gestion des données est également disponible dans le rapport complet du Programme pêche hauturière (voir Programme pêche hauturière 2015).

10. En résumé, le développement et le déploiement des SGI se poursuivront ces prochaines années, et, quelle que soit la solution de SGI retenue par les pays membres, il est évident que la collaboration entre les organisations régionales et les services nationaux des pêches sera l'une des clés du succès. Il s'agira notamment de fournir les données requises pour les travaux coordonnés à l'échelle régionale, tels que les évaluations régionales de stocks, la gestion régionale des pêches (par exemple, le système d'attribution des jours de pêche des Parties à l'Accord de Nauru) et les activités de SCS coordonnées au niveau régional. Les organisations régionales veilleront, dans toute la mesure du possible, à ce que les différents SGI soient compatibles et, si nécessaire, à ce qu'ils soient intégrés de manière transparente, tout en protégeant la confidentialité et la sécurité des données.

Point sur l'utilisation des systèmes de notification électronique dans la région

11. Les résultats issus des ateliers, études et initiatives récemment menés dans la région au sujet des systèmes de notification et de suivi électroniques sont consignés dans un certain nombre de rapports (Dunn et Knuckey 2013 ; Anon. 2014 ; Hosken et al. 2014a,b ; Karis et al. 2014 ; Smith 2014).
12. Dunn et Knuckey (2013) proposent l'évaluation la plus complète des possibilités d'application du suivi et des notifications électroniques dans notre région. Le rapport établit bien la distinction entre les termes « notification électronique » et « suivi électronique » en posant des définitions claires. Il a également été reconnu à l'occasion d'un récent atelier de la WCPFC (Anon. 2014) que le suivi électronique aura un temps de retard sur la notification électronique à l'échelle régionale. Bien que certains pays mettent à l'essai (Hosken et al. 2014a) ou utilisent déjà en situation réelle des systèmes de suivi électronique (par exemple en Australie ; AFMA 2015), les informations présentées ci-dessous portent surtout sur les notifications électroniques (mais valent en général pour le suivi électronique).
13. Les paragraphes suivants résument l'utilisation faite de la notification électronique dans la région :
14. D'un point de vue technique, les systèmes de notification électronique sont très performants, comme l'illustrent les exemples ci-dessous :
 - Après avoir mis à l'essai la fonctionnalité « journaux de pêche électroniques » du système de documentation iFIMS, le service des pêches de Papouasie-Nouvelle-Guinée a décidé d'imposer son utilisation à tous les senneurs détenteurs d'un permis pour les eaux papoues, à compter de janvier 2015 (Karis et al. 2014) ;
 - La Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Marshall ont récemment lancé des essais portant sur l'utilisation des tablettes par les observateurs pour la notification électronique des données (composante du système de documentation iFIMS) (Karis et al. 2014) ;
 - La CPS a testé le système eTUNALOG sur 32 senneurs et deux palangriers à ce jour (actualisation de Hosken et al. 2014b) ;
 - La CPS teste également la saisie des données d'observation à bord via l'utilitaire eTUBS sur huit senneurs (actualisation de Hosken et al. 2014b) ;
 - Les Philippines mettent à l'essai le système MARLIN (journaux de pêche électroniques) sur leur flottille de senneurs (Ramiscal et al. 2014).

15. La gestion quotidienne des systèmes de notification électronique suppose d'engager des ressources dédiées.

- Les essais réalisés sur les systèmes de notification électronique ont montré que la notification électronique ne peut être appliquée à échelle intermédiaire sans le soutien de personnel dédié (que ce soit du personnel nouveau ou des personnes en poste dont le descriptif est revu).
- La notification électronique réduite à sa plus simple expression (système autonome de journaux électroniques pour une flottille nationale, par exemple) peut être introduite dans la limite des moyens à la disposition des services nationaux des pêches. Il faudra toutefois envisager de former le personnel en poste et de modifier son descriptif de fonctions.
- La mise en place de systèmes plus complets suppose par contre le recrutement d'agents supplémentaires. Ainsi, des postes de responsable national de la notification électronique ont été créés dans deux pays afin d'appuyer les essais de notification électronique par les observateurs, et il se peut que davantage de personnel doive être engagé si la décision est prise d'imposer la notification électronique à grande échelle. Smith (2014) précise les moyens requis pour administrer un système de notification électronique dans les pays, et le Programme pêche hauturière de la CPS peut mettre à disposition un modèle exposant les objectifs et les fonctions des responsables nationaux de la notification électronique sous la forme d'un protocole d'accord (déjà utilisé par trois pays).

16. La plupart des pays s'intéressent à la notification électronique, mais seul l'un d'entre eux est passé à la phase opérationnelle à échelle.

- À ce jour, seule la Papouasie-Nouvelle-Guinée a fait le choix du tout électronique, bien que plusieurs autres pays aient l'intention de passer de la phase expérimentale à la phase opérationnelle ces prochaines années (les Îles Marshall et les Îles Salomon ont entamé leur migration vers la notification électronique). De toute évidence, la notification électronique ne peut être mise en œuvre sans un engagement plein et une planification soignée bien en amont.

17. Les principaux obstacles à la notification électronique ne sont pas d'ordre technique.

- Parmi les obstacles examinés lors de divers ateliers régionaux (ex. : Anon, 2014), citons i) le chantier de réforme stratégique et législative requis pour une mise en place adéquate de la notification électronique, ii) les incertitudes quant à la sécurité des données, iii) les inquiétudes relatives aux investissements à consentir en termes de moyens et de matériel, iii) les retards dans l'adoption de normes régionales pour les données, iv) l'absence pure et simple d'engagement en faveur de la notification électronique (notamment pour la migration de l'expérimental à l'opérationnel), v) l'absence de politique ou accord sur le partage des données notifiées électroniquement (aux niveaux régional, sous-régional et bilatéral).
- Ces obstacles peuvent toutefois être levés et les organisations régionales ont un rôle d'accompagnement à jouer à cet égard.

18. Les organisations régionales peuvent accompagner la mise en place des systèmes de notification électronique.

Rôle de la CPS en matière de notification et de suivi électroniques

Conformément à sa mission, la CPS apporte une assistance technique à ses pays membres. Pour répondre à leurs demandes, l'Organisation a développé deux utilitaires de notification électronique (eTUNALOG et eTUBS) correspondant à deux besoins immédiats : améliorer l'efficacité de la gestion/collecte des données et obtenir les données disponibles dans des délais adéquats. Ces deux objectifs généraux s'appliquent aussi bien aux pays membres qu'à la CPS et s'inscrivent dans le droit fil des obligations d'information des pays membres vis-à-vis de la WCPFC.

La CPS est consciente que des systèmes intégrés de notification électronique plus complets ont été développés par des tiers fournisseurs de services et continueront à émerger sur le marché (à l'exemple du système iFIMS de la Papouasie-Nouvelle-Guinée lancé en janvier 2015) et l'Organisation restera à la disposition des membres en tant que partenaire technique lorsque les pays optant pour ces systèmes auront besoin d'assistance.

- Ces deux dernières années, la CPS a acquis une expérience double de la notification électronique : développement des produits et application opérationnelle (puisque le coordonnateur régional de la notification électronique a supervisé plusieurs essais). La CPS est désormais mieux armée pour accompagner les pays membres qui le souhaitent sur la voie de la notification électronique.
- La FFA est bien placée pour fournir un service complémentaire aux pays membres, notamment lors d'essais portant sur les données SCS, et pour les conseiller sur les modifications à apporter aux politiques et lois nationales ainsi que sur les analyses coûts-avantages et les possibilités de recouvrement des coûts de la notification électronique.
- Les participants à un récent atelier de la WCPFC (Anon. 2014) ont estimé qu'il était « urgent de mettre au point des normes, des spécifications et des modes d'emploi pour l'application des technologies de suivi électronique et de notification électronique dans les pêcheries relevant de la Commission ». Si, au-delà des données SCS, la WCPFC n'a aucun rôle direct à jouer dans la mise en œuvre des systèmes de notification électronique, elle dispose des outils nécessaires pour coordonner l'élaboration de normes relatives aux données notifiées électroniquement en s'inspirant des prescriptions qu'elle a adoptées pour les données scientifiques par exemple.
- Le Bureau des Parties à l'Accord de Nauru a mis en place des systèmes de notification électronique pouvant être utilisés en parallèle du système d'attribution des jours de pêche aux senneurs et du système de documentation électronique des captures, eux-mêmes pleinement compatibles avec le système-pays iFIMS développé par QAC. Les pays parties à l'Accord de Nauru semblent se diriger vers la notification électronique pour deux grandes raisons : l'obligation faite aux senneurs de documenter leurs captures et le module de gestion des jours de pêche inclus dans leur système FIMS.
- Quand les conditions seront réunies, les pays membres piloteront la mise en œuvre des systèmes de notification électronique et les organisations régionales se tiendront prêtes à les accompagner dans cette transition.
- Les organisations non gouvernementales (ONG) reconnaissent également que la notification et le suivi électroniques contribuent sensiblement à fournir des données plus précises, complètes et actuelles à la WCPFC pour la gestion durable de la pêche, et ont apporté leur soutien direct à un certain nombre d'essais impliquant ces outils électroniques.

Notification électronique : quelles perspectives d'avenir ?

19. À l'évidence, les systèmes de notification électronique s'imposeront progressivement au fil du temps, mais il reste difficile de prédire avec certitude à quel moment et de quelle manière ils seront appliqués par les pays membres. La plupart des pays semblent attendre les premiers retours d'expérience sur la mise en œuvre à grande échelle d'un système de ce type (après la première année d'application) avant de passer à la phase opérationnelle. Ainsi, le système complet iFIMS/FIMS introduit par le service des pêches de la Papouasie-Nouvelle-Guinée cette année peut enclencher la dynamique dont la région a besoin pour s'engager sur cette voie, notamment sur la base des retours d'expérience qui seront présentés fin 2015/début 2016. Pour les futurs usagers, un système de notification électronique opérationnel et appliqué à grande échelle présentera un avantage de taille : certaines des données des journaux de pêche recueillies via le système (activités dans la ZEE d'un pays donné, par exemple) seront automatiquement disponibles une fois que les règles relatives au flux et au partage de données auront été arrêtées.
20. La CPS se dote actuellement des outils nécessaires pour répondre au mieux aux multiples demandes attendues des pays membres ces prochaines années sur la question de la notification électronique. Ces demandes devraient se décliner comme suit : i) poursuite de la coordination, de l'évaluation et de l'accompagnement des essais, ii) amélioration des systèmes de bases de données et des autres produits afin d'appuyer la gestion et la diffusion des données notifiées par voie électronique, et iii) conseils et contribution à la mise en œuvre des systèmes, le cas échéant. La FFA aura également un important rôle à jouer sous diverses formes : i) conseils sur les points à mettre à l'étude et à actualiser dans l'arsenal stratégique et législatif national, ii) mise à l'essai de la notification électronique pour le volet relatif à la coordination régionale des activités SCS, et iii) analyses coûts-avantages et études sur les possibilités de recouvrement des coûts qui doivent être réalisées en amont de la mise en œuvre de tout système national de notification électronique.
21. À l'avenir, la CPS et la FFA pourront apporter leur soutien aux pays membres en élaborant un ensemble de lignes directrices détaillant les moyens requis et les processus à enclencher au niveau du pays pour la mise en œuvre de la notification électronique.
22. Le projet de plan de travail CPS/FFA pour l'année 2015 est joint en annexe de ce document. Il comprend notamment une section sur les projets relatifs à la notification électronique. Un résumé du projet de plan de travail 2015–2016 de la Section gestion des données est également disponible dans le rapport complet du Programme pêche hauturière (voir Programme pêche hauturière 2015).

Questions à poser/envisager dans le contexte propre à chaque pays

23.
 - i. Êtes-vous satisfait des progrès enregistrés dans le développement des SGI-pays ?
 - ii. Dans quels grands domaines les organisations régionales devraient-elles concentrer leur action pour améliorer la mise en œuvre des SGI-pays ?
 - iii. Quels sont les principaux obstacles freinant la mise en œuvre de la notification électronique dans votre pays ?
 - iv. Quels sont les principaux domaines sur lesquels les organisations régionales devraient axer leur action pour améliorer la mise en œuvre de la notification électronique dans votre pays ?

Bibliographie

- Anon. 2014. Chair's Report of the WCPFC E-Monitoring and E-Reporting Workshop. April 2014. Pacific Islands Forum Fisheries Agency Headquarters. Honiara, Solomon Islands. http://www.wcpfc.int/system/files/ERMworkshopreport_21%20Apr_rev1.pdf
- Australian Fisheries Management Authority. 2015. E-monitoring. Australian Fisheries Management Authority, viewed February 2015. <http://www.afma.gov.au/fisheries-services/e-monitoring-requirements/>
- Dunn S. and Knuckey I. 2013. Potential of E-Reporting and E-Monitoring in the WCPFC Tuna Fisheries. A WCPFC contracted study. http://www.wcpfc.int/system/files/WCPFC10-2013-16_rev1%20Potential%20for%20E-Reporting%20and%20E-Monitoring%20in%20the%20Western%20and%20Central%20Pacific%20Tuna%20Fisheries.pdf
- Hosken M. et al. 2014a. Preliminary Report on the Solomon Islands Longline E-Monitoring Project. Working Paper ST WP–3. Tenth Regular Session of the Scientific Committee of the WCPFC. Majuro, Republic of the Marshall Islands. 6–14 August 2014.
- Hosken M., Williams P. and Schneiter E. 2014b. An update of the E-Reporting initiatives coordinated by the SPC. Information Paper ST IP–5. Tenth Regular Session of the Scientific Committee of the WCPFC. Majuro, Republic of the Marshall Islands. 6–14 August 2014.
- Karis D., Lens P., Kumasi B. and Oates M. 2014. The Use of Electronic Reporting for Regional Purse-seine Log Book and Regional Observer Work Book Data. Working Paper ST WP–7. Tenth Regular Session of the Scientific Committee of the WCPFC. Majuro, Republic of the Marshall Islands. 6–14 August 2014.
- OFP. 2015. Oceanic Fisheries Programme Draft Work Plan 2015/16. Information Paper IP-5. Ninth SPC Heads of Fisheries (HOF9). SPC Headquarters. Noumea, New Caledonia. 6–12 March 2015.
- Ramiscal R.V.A., Dickson C., Demo-os M., Tanangonan I. and Jara J.A. 2014. Pilot Test of MARLIN (Electronic Logsheet) Operation in High Seas Pocket 1. SC10 ST SWG IP-08. <http://www.wcpfc.int/node/19050>
- Smith K. 2014. Implementation of electronic monitoring and reporting in the WCPFC — Assessing possible impacts on employment in Small Island Developing States. Discussion Paper. WCPFC E-Monitoring and E-Reporting Workshop. April 2014. Pacific Islands Forum Fisheries Agency Headquarters. Honiara, Solomon Islands. <http://www.wcpfc.int/system/files/WCPFC-EmandErW-2014-05%20Discussion%20paper%20on%20employment%20opportunities%20in%20SIDS.pdf>

ANNEXE — Projet de plan de travail CPS/FFA sur les SGI-pays et la notification électronique (2015)

Il est à noter que le tableau ci-dessous est à l'état de projet et que le calendrier proposé doit encore être confirmé en interne et avec les pays membres.

Mois	Déplacements CPS / Objectif	Déplacements FFA / Objectif
Janvier		
Février	<ul style="list-style-type: none"> - Îles Salomon (évaluation des essais de suivi électronique et tests envisagés sur eTUBs et la composante palangrier d'eTUNALOG) - Pago Pago (création d'un poste de responsable de la notification électronique, formation, etc.) - Colloque CPS/FFA : mise à jour de l'accord sur le partage des données 	<ul style="list-style-type: none"> - Colloque CPS/FFA : mise à jour de l'accord sur le partage des données - Réunion de l'organe directeur du TeVaka Moana – Point sur le développement des SGI - Tokelau (installation d'une microstation terrienne)
Mars	<ul style="list-style-type: none"> - États fédérés de Micronésie (évaluation de la saisie des données d'observation via TUBs dans les bureaux de la WCPFC, du contrôle de la qualité des données et de la gestion des données d'observation entre les bureaux de la WCPFC et le service micronésien de gestion des ressources océaniques ; derniers entretiens avant la nomination et la formation du responsable de la notification électronique) 	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} atelier régional sur les SGI (Honiara) - Tonga (développement du SGI)
Avril	<ul style="list-style-type: none"> - 9^e atelier sur la gestion des données relatives à la pêche thonière (Nouméa) - Réunion annuelle du groupe CPS/FFA sur les SGI (Brisbane ou Nadi) 	<ul style="list-style-type: none"> - 9^e atelier sur la gestion des données relatives à la pêche thonière (Nouméa) – participation de l'analyste de systèmes et du chargé de la qualité des données de la FFA ; possibilité de détachement de ce dernier au Programme pêche hauturière ? - Réunion annuelle du groupe CPS/FFA sur les SGI (Brisbane ou Nadi) - Samoa (développement du SGI) - États fédérés de Micronésie (essais BOJAK) - Essais sur l'immatriculation électronique des navires
Mai	<ul style="list-style-type: none"> - Îles Salomon (visite à la FFA : soutien concernant le système de saisie des données d'observation, formation à l'outil de notification TUBS, contrôle de la qualité des données d'observation, etc.) - Fidji (évaluation de la saisie des données d'observation sur TUBs) 	<ul style="list-style-type: none"> - Tuvalu (développement du SGI) - Îles Salomon (essais BOJAK) - Fidji (développement du SGI) - Essais sur l'immatriculation électronique des navires
Juin		<ul style="list-style-type: none"> - Nauru (mission SGI) - Îles Cook (essais BOJAK) - Essais sur l'immatriculation électronique des navires

Mois	Déplacements CPS / Objectif	Déplacements FFA / Objectif
Juillet	- Vanuatu (essais TUBS — installation et formation) - Îles Marshall (essais et formation TUFMAN-2)	- Kiribati (installation d'une microstation terrienne) - Vanuatu (mission SGI) - Îles Marshall (développement du SGI ; intégration SGI/TUFMAN-2 ; essais BOJAK)
Août	- Îles Cook (essais et formation TUFMAN-2 ; soutien SGQ ⁴ ; intégration des données de l'application palangrier d'eTUNALOG)	- Îles Cook (développement d'un SGI ; soutien SGQ ; intégration SGI/TUFMAN-2 ; déploiement NTIS ⁵) - Déploiement NTIS
Septembre		- Déploiement NTIS
Octobre	- Îles Cook (essais TUBS — installation et formation ; soutien SGQ)	- Déploiement NTIS
Novembre	- FFA : Installation de TUFMAN-2 ? - Kiribati (essais TUBS — installation et formation)	- Kiribati (développement du SGI)
Décembre		

À ajouter :

- CPS : Formation ponctuelle aux systèmes de bases de données dans les pays. Demandes précises de formation aux systèmes de bases de données et à l'établissement de rapports reçues de divers pays membres (Nauru, Palau et Fidji notamment) – à confirmer.
- CPS : Participation aux ateliers nationaux sur les données thonières, aux côtés de la Section suivi des stocks (aucun atelier prévu en 2015 pour le moment).
- CPS : Formation en détachement à la CPS.
- FFA : Formation ponctuelle dans les pays pour le système de gestion des programmes d'observation.
- FFA : Déploiement NTIS et formation prévus dans les pays signataires de l'Accord subsidiaire au Traité de Niue.

⁴ Système de gestion de la qualité

⁵ Système d'information du Traité de Niue